

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 27 MARS 2019
A 19 heures 15**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à 19 h 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2019

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 27

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. LEGER Bernard - Mme ANDRIEUX Gaële-
M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny-M. PONS Frank- Mme RONDREUX
Monique - M. BASTIER Dominique - M. MARTIN Jean Bernard- M. MARTIN Patrice –
Mme BOISGIBAUT Viviane - Mme DAVID Emilie - M. FABRY Laurent
Mme Céline GUILLON COTTARD –M. TEILLET Daniel – Mme DEPIS Séverine - Mme PERRIN
Christiane-M. BUGEAUD Alain – Mme BOISSEL Claudine - M. BENOIST Daniel - M. QUEILLE
Michel – Mme LAGORCE Joëlle - Mme Corine REBIERE - Mme SIMON Paulette

Votes par procuration :

Mme ROUSSEAUX Catherine donne procuration à M. DEPIS Alain

M LESSIEUX Hubert donne procuration à Mme Elisabeth MARTY

Excusé : M. DE SOUSA David

Absents : Mme DESCHAMPS Nathalie-

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Séverine DEPIS est nommée secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 28 janvier 2019**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote à l'unanimité le procès verbal.

I - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

1.1 – Installation d'un conseiller municipal :

Suite à la démission de M. LAFORET Louis Marie, conseiller municipal et conformément à l'article L 270 du Code électoral, c'est Mme Christiane PERRIN, suivante sur la liste qui succède à M. LAFORET.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de cette installation.

1.2- Désignation de nouveaux membres au Centre Communal d'Action Sociale :

Il est proposé de nommer deux nouveaux membres auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Astier en remplacement de Nicolas FELIS et de Louis Marie LAFORET. Madame le Maire propose Catherine ROUSSEAUX et Christiane PERRIN

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

1.3- Règlement intérieur applicable au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail des agents de la commune et du CCAS de Saint-Astier :
(Annexe n° 1)

Le règlement intérieur ci-joint soumis à l'approbation du conseil municipal, a pour objet de fixer dans le cadre des lois et règlements en vigueur les conditions de fonctionnement du C.H.S.C.T de la commune et du CCAS de Saint-Astier. Ce document a été approuvé lors de la séance du C.H.S.C.T du 12 février 2019.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

1.4 - Règlement intérieur applicable au Comité Technique du personnel de la commune et du CCAS de Saint-Astier : (Annexe n°2)

Le règlement intérieur ci-joint soumis à l'approbation du conseil municipal, a pour objet de fixer dans le cadre des lois et règlements en vigueur les conditions de fonctionnement du Comité Technique de la commune et du CCAS de Saint-Astier. Ce document a été approuvé lors de la séance du Comité Technique du 12 février 2019.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

II - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

2.1 - Débat des orientations budgétaires 2019 (Annexe n°3):

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2019.

2.2 - Révision du bail de la Trésorerie de Saint-Astier : (Annexe n° 4)

Le dernier bail de la trésorerie couvrait la période du 01 mars 2010 au 28 février 2019. Celui-ci étant arrivé à terme, la Direction Départementale des Finances Publiques a établi un projet annexé à la présente note. La nouvelle période s'étend donc du 1^{er} mars 2019 pour s'achever le 28 février 2028. La valeur du loyer est réactualisée en fonction de l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires. Ainsi, le montant appliqué sur le dernier bail de 28.131,46 € est porté à 32.000 €.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.3 - Don d'une association :

L'association SOS AGRICULTEURS EN DETRESSE a décidé lors de sa dernière assemblée générale de faire un don de 800 € à la commune de Saint-Astier pour restaurer la statue Saint-Astier.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.4 - Achat de 2 immeubles quartier du bas de l'église :

→ Immeuble 8, rue Emile Zola cadastré BP 615. Le prix d'acquisition proposé est de 25.000 €

→ Garage 2, Place Maneim cadastré BP 103. Le prix d'acquisition proposé est de 5.000 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 7

Abstention : 0

Pour : 20

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1 - Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement du complexe sportif de Gimel pour les lots 2-3-6-9-10 :

Frank PONS rappelle la procédure : la suite de la première consultation lancée en octobre 2018 pour la totalité des lots, le conseil municipal a voté l'attribution de 5 lots (lots 1-4-5-7-8). Les autres lots ont été déclarés infructueux faute d'offres.

Une deuxième consultation a été lancée le 30 janvier 2019 pour les lots 2-3-6-9 et 10.

La commission technique s'est réunie le 6 mars pour ouvrir les offres et le 13 mars pour l'analyse de celles-ci.

8 offres ont été reçues :

Lot 2 (Démolition-Gros œuvre) – Entreprise RMPB – 73.345 € HT (+option 4.828 €)

Lot 3 : Aucune offre. Le conseil municipal doit se prononcer sur la possibilité de lancer une procédure de marché négocié sans publicité.

Lot 6 (Carrelage-Faïence)

Entreprise BREL -18.592 € HT (option -3.675€)

Entreprise BELLUZO – 17.171,50 € HT (option -7.100€)

Entreprise TEKNISOL – 13.302,38 € HT (option -6.168,48€)

L'entreprise TEKNISOL est proposée.

Lot 9 (Sanitaires / climatisation) : Entreprise CHABANAUD – 63.470 € HT

Lot 10 (Electricité) :

Société Neuvicoise d'Electricité – 12.597 € HT

Entreprise individuelle – 14.359 € HT

SARL POLO – 14.290,40 € HT

L'entreprise société Neuvicoise d'Electricité est proposée.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

3.2 - Opération d'éclairage public SDE 24 – Renouvellement de plusieurs foyers

A l'occasion d'une visite de contrôle dans le cadre des missions de suivi des installations d'éclairage public, le remplacement de plusieurs foyers s'avère nécessaire afin de maintenir dans un état de fonctionnement optimal et aux normes en vigueur ces installations :

3.2.1 - Renouvellement foyer N° 1759 Boulevard Maréchal de Tassigny :

. L'ensemble de l'opération représente un montant prévisionnel HT de 2 228,10 € soit 2 673,72 € TTC. S'agissant de travaux de renouvellement (maintenance) et en application des dispositions décidées par le comité syndical en date du 26 septembre 2013, le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 50 % de la dépense nette HT (à partir du décompte définitif). La somme prévisionnelle restant à la charge de la commune est donc de 1 114,05 € HT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

3.2.2 - Remplacement candélabre n° 0023 rue Alsace Lorraine :

L'ensemble de l'opération représente un montant prévisionnel HT de 1 679,96 € soit 2 015,95 € TTC. S'agissant de travaux de renouvellement (maintenance) et en application des dispositions décidées par le comité syndical en date du 26 septembre 2013, le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 50 % de la dépense nette HT (à partir du décompte définitif). La somme prévisionnelle restant à la charge de la commune est donc de 839,98 € HT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

3.2.3 - Remplacement foyer N° 0279 HLM Paul Bert :

. L'ensemble de l'opération représente un montant prévisionnel HT de 1 648,09 € soit 1 977,71 € TTC. S'agissant de travaux de renouvellement (maintenance – solution LED) et en application des dispositions décidées par le comité syndical en date du 3 décembre 2015, le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 55 % de la dépense nette HT (à partir du décompte définitif). La somme prévisionnelle restant à la charge de la commune est donc de 741,64 € HT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

4.1 - Rapport du camping : (Extrait en annexe n° 5)

Au regard du contrat pour l'exploitation du camping municipal par affermage, il est prévu de fournir à la collectivité un rapport d'activité.

Le rapport 2017 complet est consultable en mairie.

- Questions à la demande du groupe de l'opposition :

1-Voirie :

- "Ecluses" expérimentales rue du maréchal LECLERC:
 - Quel est le résultat de cette expérimentation ?
 - A quand la fin de cette expérimentation ?
- Rue Numa Gadaud : En vue de supprimer les barrières temporaires qui se trouvent au bout de la rue, qu'envisagez-vous ?

Frank PONS explique que la signalisation verticale est installée, il manque juste la peinture au sol, compétence de la CCIVS, qui va être réalisée.
- Route des vertes collines : cette route est à nouveau fortement détériorée (nombreux nids de poules) qu'envisagez-vous ? Nous attendons le vote des budgets de la CCIVS, le tableau sollicitant les réfections de rues complètes dont celles-ci a été transmis.

2- Expression de l'opposition

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. Ce droit d'expression des conseillers municipaux de l'opposition s'exerce pour tous les bulletins d'information publiés par la commune qu'ils soient diffusés sur un support papier ou informatique.

Aussi à compter de ce jour nous demandons à pouvoir bénéficier d'un espace d'expression en plus du bulletin municipal (dernière parution il y a 1 an ?)

- Sur la newsletter
- Sur le site internet de la Ville

3- Recensement

Quelles sont les résultats (données chiffrées, tendances,...) du dernier recensement ?

4-Lors du dernier conseil municipal, vous vous étiez engagée Mme le Maire à nous transmettre la liste de l'ensemble des bâtiments appartenant à la commune (Cf PV dernier conseil)

Quand pensez-vous pouvoir nous transmettre cette liste ?

5- Distribution de compost à la déchetterie

La séance est levée à 21h30.

